



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

La mixité sociale des collèges de Nouvelle-Calédonie en 2023

Nouvelle-Calédonie

Juillet 2023

Service études et perspectives

n° SEP – 05-2023



Sommaire

1.	Une composition sociale comparable dans les deux secteurs d'enseignement	3
2.	La ségrégation entre collèges est en diminution et l'écart entre secteurs est quasi nul	4
3.	Un niveau de ségrégation moindre que dans les autres académies d'Outre-Mer.....	5
4.	Une ségrégation sociale qui reflète la concentration urbaine des élèves.....	5

En Nouvelle-Calédonie, la composition sociale est très différente entre les collèges mais, à la différence de la métropole, celle-ci est comparable entre les deux secteurs d'enseignement.

La ségrégation a diminué au cours des cinq dernières années dans les collèges publics et privés sous contrat et l'écart entre secteur est quasi-nul.

Le niveau de ségrégation observé en Nouvelle-Calédonie figure parmi les plus élevés avec les départements métropolitains les plus urbains mais, comparés aux départements d'Outre-Mer, il est l'un des plus faible après la Guadeloupe.

La ségrégation sociale en Nouvelle-Calédonie est le reflet de la concentration urbaine des élèves : l'analyse du niveau social moyen et de son écart-type démontre une hétérogénéité sociale plus importante dans les communes les plus urbaines.

1. Une composition sociale comparable dans les deux secteurs d'enseignement

La ségrégation sociale entre établissements désigne le constat selon lequel les établissements scolaires accueillent des populations très différentes selon le milieu social. Elle est régulièrement mise en avant comme un facteur renforçant les inégalités scolaires. En effet, la concentration de difficultés sociales dans un établissement est préjudiciable à la réussite des élèves qui y sont scolarisés, même s'ils bénéficient en général de moyens d'enseignement supplémentaires qui permettent d'atténuer les effets de la ségrégation.

L'objet de la synthèse est de proposer un état des lieux de la ségrégation sociale en collège et de rendre compte de l'hétérogénéité au sein de l'académie de la Nouvelle-Calédonie en comparaison avec les départements de la métropole et d'Outre-Mer.

Le milieu social est appréhendé avec la profession du responsable de l'élève. A la rentrée 2023, la proportion d'élèves qui sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs (milieu défavorisé), qui est de 43% au collège, est supérieure à 75,7 % dans un dixième des collèges les plus

défavorisés et inférieure à 27,3 % dans un dixième des collèges les plus favorisés (figure 1). De même, dans un dixième des collèges, la proportion d'enfants d'enseignants, de cadres supérieurs, de chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus ou dont le représentant exerce une profession libérale (milieu très favorisé), qui est de 19,4 % sur l'ensemble des collégiens, est inférieure à 4,7 %, alors qu'elle dépasse 26,6 % dans un dixième des collèges les plus favorisés.

A la différence de la métropole, où de fortes disparités de composition sociale existent entre les secteurs d'enseignement, la composition sociale moyenne des collèges publics de Nouvelle-Calédonie est identique à celle des établissements privés : la proportion d'élèves issue de milieu défavorisé s'élève à 43% dans le secteur public contre 41,6% dans le privé et la proportion d'élèves issue de milieu très favorisé y est comparable avec un peu plus de 19%.

Figure 1 : Répartition des collèges selon la proportion d'élèves de milieu défavorisé et très favorisé à la rentrée 2023 (%)

	Secteur	Proportion moyenne	1er décile	9è décile
Elèves de milieu défavorisé	Public	43,0	24,7	69,3
	Privé	41,6	35,8	77,6
	Ensemble	42,7	27,3	75,7
Elèves de milieu très favorisé	Public	19,3	4,7	28,4
	Privé	19,4	4,8	21,0
	Ensemble	19,4	4,7	26,6

Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – Système d'information statistique consolidé académique (SYSCA)

2. La ségrégation entre collèges est en diminution et l'écart entre secteurs est quasi nul

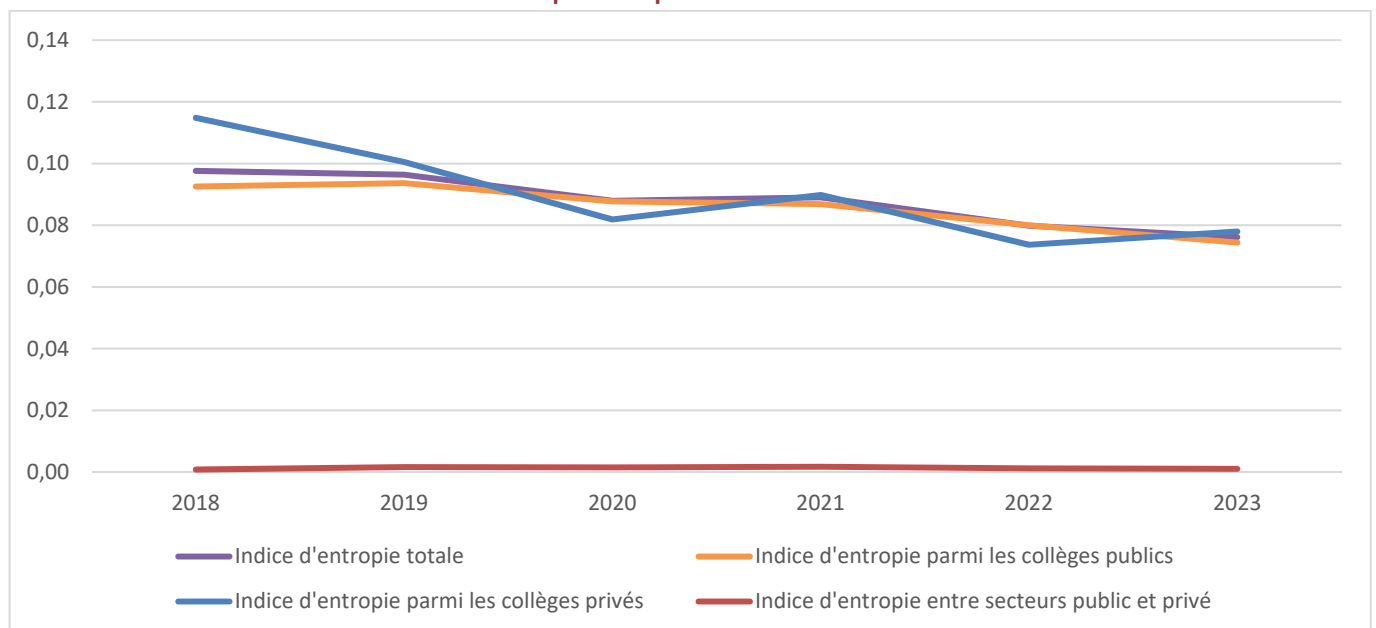
Les indices de ségrégation visent à mesurer de façon synthétique les disparités entre les collèges. Ils permettent la comparaison des disparités entre collèges d'un territoire à l'autre, et au cours du temps. De façon générale, toute mesure de la ségrégation est relative à un territoire donné, par exemple un département, une académie, ou au plan national. Pour ce qui est de la ségrégation sociale entre établissements sur un territoire donné, il s'agit de comparer la composition sociale de chaque établissement à la composition sociale de l'ensemble des collégiens de ce territoire. Un niveau élevé de ségrégation indique que les collèges tendent à s'éloigner fortement de la composition sociale moyenne sur le territoire, et sont donc très différents les uns des autres.

Les écarts de milieu social entre collèges sont ici mesurés par un indicateur de ségrégation, l'indice d'entropie. Cet indicateur varie entre 0 et 1. Quand il est élevé (proche de 1), cela signifie que les écarts sociaux entre collèges sont très importants et qu'au

sein de chaque collège, la diversité des milieux sociaux représentés est plutôt faible ; quand l'indicateur est bas (proche de 0), cela indique que les écarts sociaux entre collèges sont moins importants et que la composition sociale de chaque collège est proche de la composition sociale de l'ensemble des collégiens du territoire considéré. On dira alors qu'il y a une plus grande mixité sociale entre les collèges.

Entre 2018 et 2023, la ségrégation sociale entre collèges a diminué en Nouvelle-Calédonie et cette baisse a concerné les deux secteurs d'enseignement (figure 2). L'hétérogénéité sociale parmi les collèges publics est comparable aux établissements privés et l'écart de composition sociale entre les secteurs est quasi-nul.

Figure 2 - Évolution de l'indice d'entropie parmi l'ensemble des collèges, au sein des collèges publics et privés et entre secteurs public et privé entre 2018 et 2023



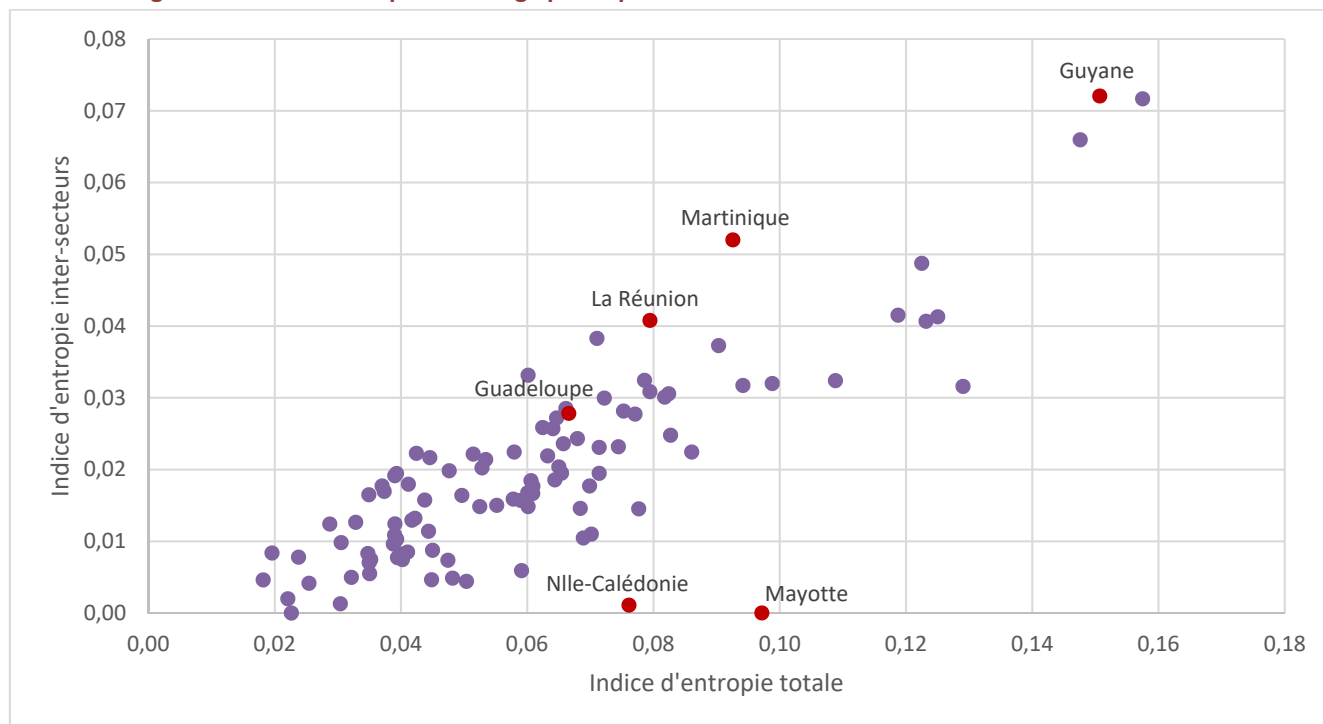
Source : DEPP - Vice-rectorat/DGE

3. Un niveau de ségrégation moindre que dans les autres académies d'Outre-Mer

Le niveau de ségrégation observé en Nouvelle-Calédonie figure parmi les plus élevés avec les départements métropolitains les plus urbains qui affichent une hétérogénéité plus importante (figure 3).

Comparé aux départements d'Outre-Mer, l'indice de ségrégation en Nouvelle-Calédonie est l'un des plus faibles avec la Guadeloupe. Par ailleurs, l'écart de composition sociale entre les secteurs publics et privés est le plus faible.

Figure 3- Indice d'entropie au collège par département et en Nouvelle-Calédonie à la rentrée 2023



Source : DEPP - Vice-rectorat/DGE

4. Une ségrégation sociale qui reflète la concentration urbaine des élèves

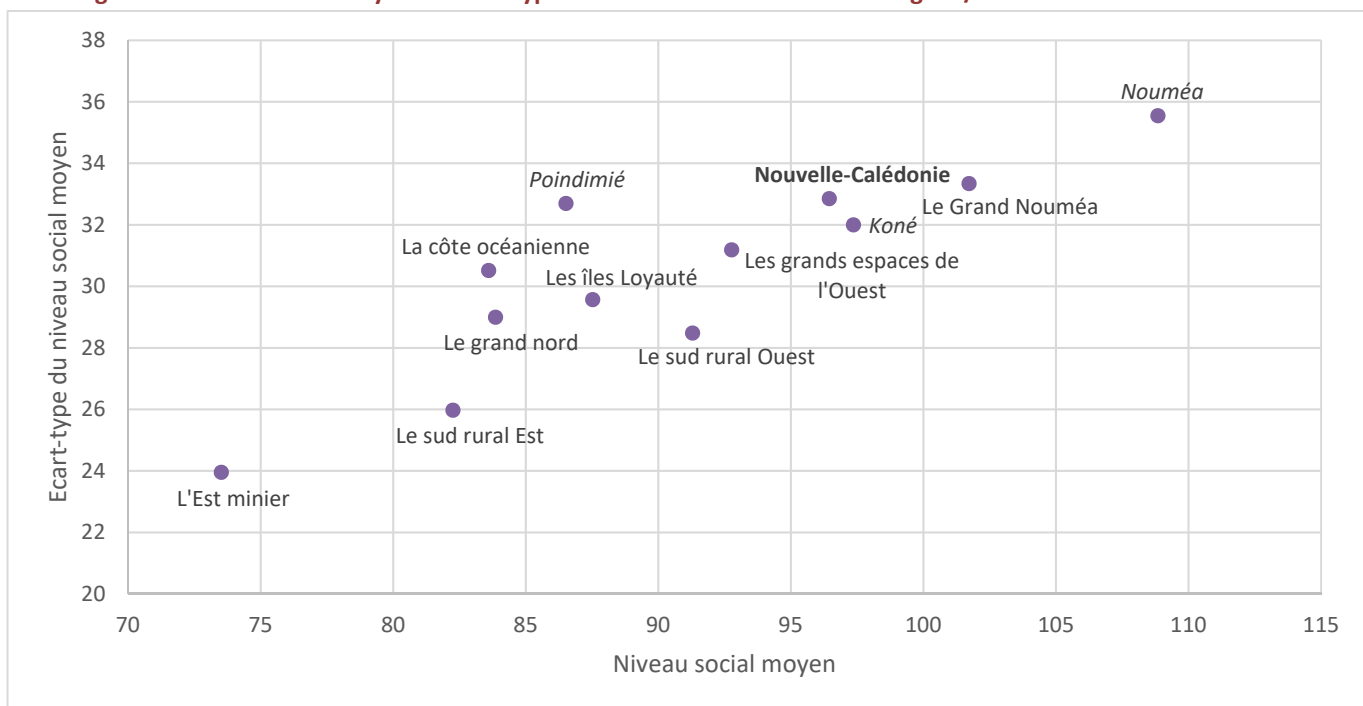
La ségrégation en Nouvelle-Calédonie provient uniquement des différences de composition sociale entre collèges, au sein de chacun des secteurs d'enseignement. Ces écarts sont le reflet de la concentration urbaine des élèves.

L'analyse du niveau social moyen et de son écart-type démontre une hétérogénéité sociale plus importante dans les régions les plus urbaines : les collèges situés dans l'agglomération du Grand Nouméa ou dans l'entité territoriale homogène des grands espaces de l'Ouest affichent un niveau social moyen supérieur à 90 et un écart-type supérieur à 30 (figure 4).

Dans la capitale et les pôles urbains secondaires de Koné et Poindimié, l'hétérogénéité sociale est encore plus importante.

A l'opposé, l'hétérogénéité sociale est moindre dans les régions exemptes de pôle urbain comme l'Est minier, le grand Nord, le Sud rural et aux îles Loyauté avec un niveau social moyen inférieur à 90 et un écart-type inférieur à 30.

Figure 4 : Niveau social moyen et écart-type selon l'entité territoriale homogène/commune à la rentrée 2023



Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – Système d'information statistique consolidé académique (SYSCA)

Champ

Cette analyse couvre uniquement les effectifs sous statut scolaire suivant une formation du second degré dans un collège public ou privé sous contrat relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale.

Définitions

Catégorie socioprofessionnelle :

Le milieu social de l'élève est défini en regroupement des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre groupes :

- très favorisé : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisé : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyen : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisé : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, inactifs hors retraités.

Niveau social moyen :

La DEPP a mis au point un indice de position sociale obtenu à partir de la profession et catégorie socioprofessionnelle des responsables de l'élève. Ainsi, plus l'indice est élevé, plus le contexte socio-éducatif de l'élève est favorable. Cet indice quantitatif peut être agrégé au niveau de l'établissement, d'une zone géographique ou de l'académie.

Ecart-type :

L'écart-type est une mesure de la dispersion d'un ensemble de valeurs par rapport à leur moyenne. Il donne une information sur l'homogénéité ou l'hétérogénéité de cet ensemble de valeurs.

Appliqué au cas de l'indice de position sociale, l'écart-type donne une mesure de l'hétérogénéité sociale des élèves.

Entités territoriales homogènes :

Il s'agit d'un regroupement de communes présentant des affinités sur les plans économique, socioéconomique, démographique et géographique.

collection

Synthèse

thématique

Établissements

titre du document

**La mixité sociale des collèges
de Nouvelle-Calédonie en 2023**

éditeur

**Service études et prospectives (SEP)
vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie,
direction générale des enseignements**

date

Juillet 2023

contact

sep@ac-noumea.nc



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**